



## Demander un temps partielle

-----  
Par ESTHEL

bonjour,

je travail a temps plein.

J'ai un enfant de plus d'un an, je ne peut donc plus bénéficier de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Voila je me rend compte que je passe à coté de bon moment et je dépense une somme de dingue à la crèche.

je voudrais demander de travailler à 80 % ou 90 % à mon employeur.

Je sais qu'il n'est pas dans l'obligation d'accepté

Ma question est : si un jour j'ai un second enfant et que je demande à travailler à 80 % ( avec supplément caf) le fait que je ne travaillerai plus à 100 % , la caf va se baser sur quoi?

merci pour votre lecture